



Compte-rendu
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 04 AVRIL 2018 à 19H00

Secrétaire de séance : Mme Paula MANCEL-MOREAU

- PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 02 2018

Il est proposé aux membres présents d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal à ajouter une question à l'ordre du jour : Réactualisation du plan de Financement pour l'Aménagement d'un ensemble d'espaces publics en Centre Bourg de Senonches.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

BUDGET GENERAL

A la vue des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le receveur Municipal et qui se présente comme suit :

• **Section d'exploitation : p II A 1**

Dépenses	2 242 113,31 €
Recettes	2 301 309,60 €
Résultat exercice 2017	59 196,29 €
Excédent N-1 reporté	514 805,10 €
Excédent	574 001,39 €

• **Section d'investissement : p II A 1**

Dépenses	582 938,25 €
Recettes	118 140,40 €
Résultat exercice 2017	- 464 757,85 €
Excédent N-1 reporté	27 452,66 €
Déficit de clôture	- 437 305,19 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement suivant :

Dépenses d'investissement (001) :	437 305,19 €
Recette d'investissement (1068) :	437 305,19 €
Recettes fonctionnement (002) :	136 696,20 €

Monsieur le Maire se retire. Madame DUTTON ,1^{ère} Adjointe, propose de passer au vote.

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

A la vue des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le receveur Municipal et qui se présente comme suit :

• **Section d'exploitation : p II A 1**

Dépenses	130 165,44 €
Recettes	411 199,43 €
Résultat exercice 2017	281 033,99 €
Excédent N-1 reporté	187 199,71 €
Excédent	468 233,70 €

• **Section d'investissement : p II A 1**

Dépenses	122 589,68 €
Recettes	119 424,98 €
Résultat exercice 2017	- 3 164,70 €
Excédent N-1 reporté	- 68 538,11 €
Déficit de clôture	- 71 702,81 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement suivant :

Dépenses d'investissement (001) :	71 702,81 €
Recette d'investissement (1068) :	71 702,81 €
Recettes fonctionnement (002) :	396 530,89 €

Monsieur le Maire se retire. Madame DUTTON, 1^{ère} Adjointe, propose de passer au vote.

BUDGET ANNEXE : SITE INDUSTRIEL

A la vue des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le receveur Municipal et qui se présente comme suit :

• **Section d'exploitation : p II A 1**

Dépenses	22 223,30 €
Recettes	46 034,04 €
Résultat exercice 2017	23 810,74 €
Excédent N-1 reporté	50 672,20 €
Excédent	74 482,94 €

• **Section d'investissement : p II A 1**

Dépenses	0,00 €
Recettes	22 223,30 €
Résultat exercice 2017	22 223,30 €
Excédent N-1 reporté	44 446,60 €
Excédent de clôture	66 669,90 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement suivant :

Recette d'investissement (001) :	66 669,90 €
Recettes fonctionnement (002) :	74 482,94 €

Monsieur le Maire se retire. Madame DUTTON, 1^{ère} Adjointe, propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES, LES COMPTES ADMINISTRATIFS TELS QUE PRESENTES CI-DESSUS.

2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES PAR MME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

3 – BUDGETS PRIMITIFS 2018

BUDGET GENERAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif pour 2018 établi comme suit :

- **Section d'exploitation : Présentation générale du budget Page II A 2**

Dépenses et recettes = 2 681 899,20 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	1 038 007,44 €
012	Charges de personnel	830 800,00 €
014	Atténuation de produits	65 928,00 €
65	Autres charges de gestion courante	454 752,76 €
66	Charges financières	43 973,00 €
67	Charges exceptionnelles	145 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	3 731,03 €
023	Virement à la section d'investissement	99 706,97 €

Recettes

013	Atténuation de charges	21 000,00 €
70	Ventes de produits	115 500,00 €
73	Impôts et taxes	1 331 497,00 €
74	Dotations	881 906,00 €
75	Autres produits de gestion courante	51 300,00 €
77	Produits exceptionnels	144 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	136 696,20 €

- **Section d'investissement : Présentation générale du budget Page II A 3**

Dépenses et recettes : 2 073 237,85 €

Dépenses

001	Déficit d'investissement	437 305,19 €
16	Emprunts	395 070,66 €
20	Immobilisations incorporelles	101 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	739 862,00 €
23	Immobilisations en cours	400 000,00 €

Recettes

1068	Excédent de fonctionnement reporté	437 305,19 €
1022	FCTVA	85 000,00 €
13	Subventions	771 424,00 €
16	Emprunts	676 070,66 €
021	Virement de la section d'exploitation	99 706,97 €
040	Dotations aux amortissements	3 731,03 €

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif pour 2018 établi comme suit :

- **Section d'exploitation : Présentation générale du budget Page II A 2**

Dépenses et recettes = 930 530,89 €

Dépenses

011	Charges générales	189 801,79 €
023	Virement à la section d'investissement	669 579,10 €
042	Dotations aux amortissements	43 900,00 €
65	Autres charges de la gestion courante	5 000,00 €
66	Charges financières	22 250,00 €

Recettes

002	Résultat de fonctionnement reporté	396 530,89 €
70	Vente de produits	380 000,00 €
74	Subvention d'exploitation	10 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	144 000,00 €

- **Section d'investissement : Présentation générale du budget Page II A 3**

Dépenses et recettes : 1 346 999,61 €

Dépenses

001	Déficit d'investissement reporté	71 702,81 €
16	Emprunt et dette assimilée	48 296,80 €
21	Immobilisations corporelles	604 000,00 €
23	Immobilisations en cours	623 000,00 €

Recettes

001	Solde d'exécution reporté	71 702,81 €
021	Virement de la section d'exploitation	669 579,10 €
040	Dotation aux amortissements	43 900,00 €
10	Dotations et fonds divers	15 164,70 €
13	Subvention d'équipement	547 653,00 €

BUDGET ANNEXE : SITE INDUSTRIEL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif pour 2018 établi comme suit :

- **Section d'exploitation : Présentation générale du budget Page II A 2**

Dépenses et recettes = 120 482,94 €

Dépenses

011	Charges générales	98 259,64 €
042	Dotation aux amortissements	22 223,30 €

Recettes

002	Résultat de fonctionnement reporté	74 482,94 €
75	Autres produits de gestion courante	46 000,00 €

- **Section d'investissement : Présentation générale du budget Page II A 3**

Dépenses et recettes : 88 893,20 €

Dépenses

21	Immobilisations corporelles	88 893,20 €
----	-----------------------------	-------------

Recettes

001	Résultat d'investissement reporté	66 669,90 €
040	Dotation aux amortissements	22 223,30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES, LES BUDGETS PRIMITIFS TELS QUE PRESENTES CI-DESSUS.

4- IMPOTS DIRECTS : VOTE DES TAUX 2018

Comme chaque année, il appartient au Conseil municipal de voter les taux des taxes locales (Taxe d'habitation, taxe sur les propriétés foncières bâties, taxe sur les propriétés foncières non bâties).

Aussi, suite à la modification des taux des trois taxes locales votées l'année dernière, il est proposé de maintenir les taux précédemment votés. Les chiffres ci-après sont clairement en deçà des moyennes appliquées au niveau national et départemental. D'ailleurs, les communes qui ont géré prudemment leur fiscalité au cours des dernières années sont pénalisées par la suppression de la Taxe d'Habitation, désormais reversée par l'Etat sur la base des derniers taux votés.

Aussi il pourrait paraître judicieux de majorer le taux pour la dernière fois avec la prise en charge par l'Etat. Ainsi les taux proposés sont les suivants :

Taxe d'habitation :	<u>9,20</u> %
Taxe sur les propriétés foncières bâties :	<u>16,81</u> %
Taxe sur les propriétés foncières non bâties :	<u>33,08</u> %

Le produit attendu en 2018 s'élève à **947 569** €

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux d'imposition susvisés.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION – FDI 2018

1) La Commune envisage divers travaux de réfection de voirie et de trottoirs, pour un montant estimatif total de 75 000,00€ Hors Taxes :

- Entrée 13, rue de la Fontaine du chemin ;
- Rue du Gros chêne ;
- Trottoirs Parc des vallées ;
- Rue de l'Étang de l'Isle ;
- Rue du Gibet;
- Parking avenue des Eves ;
- Accès aux H.L.M Route de la Ferté-Vidame.

L'échéancier prévisible de la réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : août 2018
- Fin des travaux : novembre 2018
-

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement suivant :

		Travaux réfection de voirie et trottoir
Conseil départemental	30 %	22 500,00€ HT
Autofinancement		52 500,00€ HT
TOTAL estimatif du projet HT (100 %)		75 000,00€ HT

- De solliciter le soutien financier du Conseil départemental, au titre du Fonds départemental d'investissement aux communes au taux le plus élevé;

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure, sélectionner l'entreprise chargée d'effectuer les travaux et signer tous les documents, conformément aux dispositions prévues au code des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

- 2) La Commune envisage d'effectuer un ravalement des façades de l'église de La Ville-aux-Nonains. Les travaux, d'un montant estimatif de 23 000,00€ hors taxes seront réalisés dès l'accord des partenaires financiers.

L'échéancier prévisible de la réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : Juillet 2018
- Fin des travaux : Octobre 2018

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement suivant :

		Église de La Ville-aux-Nonains
Conseil départemental	30 %	6 900,00€HT
Autofinancement		16 100,00€HT
TOTAL estimatif du projet HT		23 000,00€HT

- De solliciter le soutien financier du Conseil départemental, au titre du Fonds départemental d'investissement aux communes au taux le plus élevé;
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure, sélectionner l'entreprise chargée d'effectuer les travaux et signer tous les documents, conformément aux dispositions prévues au code des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

6 – REGIE CHÂTEAU : MODIFICATION DES TARIFS

I - MODIFICATIONS ET CREATION DE TARIFS POUR LA BILLETTERIE DU CHATEAU.

Après un an et demi de fonctionnement, quelques ajustements et créations de nouveaux tarifs apparaissent pertinents compte tenu des types de publics et des prestations proposées. Ces propositions ont été discutées lors de la commission culturelle de la Mairie de Senonches qui s'est tenue le vendredi 23 mars à 14h30.

PRESTATIONS HABITUELLES :

1) Visite libre de l'exposition permanente

- Augmentation du tarif « enseignant » et « journaliste » : 4€(au lieu de 2€)

A noter : Les enseignants qui visitent dans le but de planifier une sortie scolaire ne paient pas.

Les journalistes qui visitent pour écrire un article sur le Château ne paient pas.

- Création de nouveaux tarifs destinés à la clientèle du village vacances Huttopia, avec effet coupe file :

Publics	Catégories	Visite libre expo permanente
Individuels clientèle Huttopia	Adultes	5 €
	Enfants de 0 à 6 ans	gratuit
	Enfants de 7 à 17 ans	3 €
	Jeunes de 18 à 25 ans	3 €

2) Forfait visite libre des expos permanente et temporaire

- Augmentation pour les enseignants et journalistes : 5€(au lieu de 3€).

A noter : L'augmentation du tarif de la visite libre de l'expo permanente induit une augmentation de l'ensemble des prestations pour ces publics.

- Baisse des tarifs pour le public groupe adulte : 5€(au lieu de 5.5€)

- Baisse des tarifs pour le public groupe scolaire (à partir du cycle 2) : 3€(au lieu de 3.5€)

3) Visite guidée de l'exposition permanente (seule):

- Création de tarifs pour l'ensemble des publics individuels et groupes :

	Visite guidée expo permanente seule	Public bénéficiaire	Tarif
Individuels	Plein tarif	Adulte	7 €
	Tarif réduit 1	Enfants/jeunes de 7 à 25 ans	5 €
		Enseignants	
		Journalistes	
		Pass intersites	
	Tarif réduit 2	Demandeurs d'emploi	4 €
		Handicapés	
		Senonchois	
VIP (personnel commune, asso locale, comité de pilotage)			
Forfait	Famille (2 adultes/2 enfants)	18 € 1€/ enfant supplémentaire	

Groupes	Adulte	5 €
	Scolaires à partir du cycle 2	4 €
	Scolaires cycle 1	
	Adultes assos locales	
	Accompagnateur	0 €

4) Visite guidée de l'exposition temporaire (seule):

- Baisse des tarifs pour les publics individuels : senonchois, handicapés, demandeurs d'emploi, personnel, élus et membres d'une association locale : 2€(au lieu de 4€)

- Augmentation du forfait famille : 12€(au lieu de 10€)

-Création de tarifs pour le public groupe :

Visite guidée expo temporaire seule	Public bénéficiaire	Tarif
Groupes	Adulte	4 €
	Scolaires à partir du cycle 2	
	Scolaires cycle 1	
	Adultes assos locales	
	Accompagnateur	0 €

5) Forfait visite guidée de l'expo permanente et visite libre de l'expo temporaire

- Baisse des tarifs pour le public adulte individuel : 8€(au lieu de 10€)

- Augmentation pour les enseignants et journalistes : 6€(au lieu de 4€).

A noter : L'augmentation du tarif de la visite libre de l'expo permanente induit une augmentation de l'ensemble des prestations pour ces publics.

- Augmentation pour le public groupe adulte : 6€(au lieu de 5€)

Forfait visite guidée expo permanente et visite libre expo temporaire	Public bénéficiaire	Tarif
Groupes	Adulte	6 €
	Scolaires à partir du cycle 2	4 €
	Scolaires cycle 1	
	Adultes assos locales	
	Accompagnateur	0 €

6) Forfait visite guidée de l'expo temporaire et visite libre de l'expo permanente

- Baisse des tarifs pour le public adulte individuel : 8€(au lieu de 10€)

- Augmentation pour les enseignants et journalistes : 6€(au lieu de 4€).

A noter : L'augmentation du tarif de la visite libre de l'expo permanente induit une augmentation de l'ensemble des prestations pour ces publics.

- Augmentation pour le public groupe adulte : 6€(au lieu de 5€)

Forfait visite guidée expo temporaire et visite libre expo permanente	Public bénéficiaire	Tarif
Groupes	Adulte	6 €
	Scolaires à partir du cycle 2	4 €
	Scolaires cycle 1	
	Adultes assos locales	
	Accompagnateur	0 €

7) Forfait visites guidées des expositions temporaire et permanente

- Création de tarifs pour les publics individuels :

	Forfait visites guidées expos permanente et temporaire	Public bénéficiaire	Tarif
Individuels	Plein tarif	Adulte	10 €
	Tarif réduit 1	Enfants/jeunes de 7 à 25 ans	7 €
		Enseignants	
		Journalistes	
	Tarif réduit 2	Pass intersites	5 €
		Demandeurs d'emploi	
		Handicapés	
Senonchois			
	VIP (personnel commune, asso locale, comité de pilotage)		
Gratuité	Enfants de 0 à 6 ans	0 €	
Forfait	Famille (2 adultes/2 enfants)	25 € 1€/ enfant supplémentaire	

- Baisse des tarifs pour les publics :

* Groupes adultes : 7€(au lieu de 10€)

* Groupes associations locales 6€(au lieu de 7€)

Forfait visites guidées expos	Public bénéficiaire	Tarif
Groupes	Adulte	7 €
	Scolaires à partir du cycle 2	6 €
	Scolaires cycle 1	
	Adultes assos locales	0 €
	Accompagnateur	

VISITES GOURMANDES

Création d'une nouvelle prestation et donc de nouveaux tarifs pour les groupes adultes.

Baptisée « Visites gourmandes », cette animation comprend une visite guidée de l'exposition permanente et une dégustation de produits du terroir (rillettes de poules, terrine de cochon grillé sur une baguette du Perche, Croquelous, cidre et jus de pomme bios) :

Publics	Catégories	Visite gourmande
Groupe	Adultes	7 €

LES APRES-MIDIS EN FAMILLE

Création d'une nouvelle prestation et donc de nouveaux tarifs pour le public individuel.

« Les après-midis en famille » sont une animation destinée aux familles. Elle comprend : une visite animée de l'exposition permanente, un atelier créatif et une collation ou un goûter.

Cette prestation sera proposée tous les samedis en juillet et en août, sur inscription :

Publics	Catégories	Les après-midis en famille
Individuels	Adultes	8 €
	Senonchois	6 €
	Enfants de 0 à 2 ans	gratuit
	Enfants de 3 à 6 ans	4 €
	Enfants de 7 à 17 ans	5 €
	Jeunes de 18 à 25 ans	5 €
	Famille (2 adultes/ 2 enfants)	20 €
		3€par enfant supplémentaire (de 3-6) / 5€(à partir de 6 ans)

LES RENDEZ-VOUS AU CHATEAU

Destinée à la clientèle Huttoxia et particulièrement les familles, cette nouvelle prestation comprend : une visite de l'exposition permanente, un atelier créatif et une dégustation de produits du terroir avec un goûter pour les enfants.

Cette prestation sera proposée 7 mardis en juillet et en août, sur inscription :

Publics	Catégories	Rendez-vous au Château
Groupes Huttoxia	Adultes	7 €
	Enfants de 0 à 2 ans	gratuit
	Enfants de 3 à 6ans	3 €
	Enfants à partir de 7 ans	5 €
	Forfait famille (2 adultes /2 enfants)	22 € 2€par enfant supplémentaire (de 3-6) / 4€(à partir de 6 ans)

II. NOUVEAUX TARIFS POUR QUELQUES PRODUITS DE LA BOUTIQUE

1- Produits périssables arrivant à la date de péremption

Il est nécessaire d'appliquer une remise sur les produits périssables lorsque ceux-ci arrivent à échéance.

L'objectif est de favoriser les achats clients pour éviter d'avoir à sortir les produits de la régie pour cause d'invendus.

Une délibération est nécessaire et doit fixer la modalité de remise et le taux de remise.

Propositions :

Modalité de remise : 15 jours à 3 semaines avant la DLUO (date d'utilisation optimale).

Taux de remise :

*Pour les produits : 30 %

* Après la DCR : au prix coûtant.

Note : Les produits ayant une DLC (date limite de consommation) ne seront pas vendus après la date de péremption.

2 – Livret « Histoire du Château de Senonches »

En 2017, la commune a édité 1 000 exemplaires de l'ouvrage écrit par Jean-Pierre Picard, pour le Groupe d'Histoire Locale : « Histoire du Château de Senonches ».

30 exemplaires ont été donnés à l'auteur.

M. Picard souhaite obtenir un stock d'ouvrages à vendre pour le compte de l'association culturelle.

Le prix coûtant est de 4.67€/ ouvrage et nous le revendons en boutique 8.50€

Le prix de l'impression est de 2€/ ouvrage. Les 2.67€ restant correspondent aux honoraires de la graphiste pour la maquette.

Une délibération doit être prise pour fixer le tarif de vente de cet ouvrage à l'association culturelle.

Propositions:

Créer un nouveau tarif à 2€ qui sera destiné exclusivement à la vente de l'ouvrage « Histoire du Château de Senonches » à l'association culturelle et à sa section Histoire.

Le nombre d'exemplaires qui leur sera vendu est fixé à 200

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les nouveaux tarifs du château/Musée et de la boutique.

7 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'EHPAD

Le Maire informe les membres du conseil municipal que, lors du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Senonches, le 22 février dernier, il a été demandé à Madame DUTTON de procéder à la nomination d'un représentant de la commune afin de remplacer Monsieur MARTOJA.

En effet, compte- tenu de ses obligations professionnelles, Monsieur MARTOJA ne parvient pas à se rendre disponible pour assister aux différentes réunions.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Madame Liliane YVEN.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Liliane YVEN pour représenter la commune au sein de l'Ehpad.

8 – CHANGEMENT DU NOM DE LA ROUTE DE « LA FRAMBOISIERE » A TARDAIS

Monsieur le Maire a été interpellé par des administrés qui ont soulevé les problèmes liés aux Routes de « la Framboisière » dont l'une se situe à Senonches et l'autre à Tardais.

En effet, il arrive régulièrement que les services de secours (pompiers, SMUR) ne trouvent pas l'adresse indiquée.

Monsieur VIGNERON estime que la route située sur Tardais poserait moins de problème si nous devions changer son nom. En effet, sur la route de La Framboisière à Tardais, seules sept maisons sont concernées.

Les riverains ont été informés par Monsieur VIGNERON et ont émis le souhait de nommer cette route « Route du Gué au Chéron ».

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal avant d'entamer les démarches administratives.

Adopté à l'unanimité.

9 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi par deux associations pour l'obtention d'une subvention.

Les associations sont les suivantes :

- [La Ligue contre le Cancer](#)

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, un montant de subvention de 500€

- [La Banque Alimentaire d'Eure- et - Loir](#)

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, un montant de subvention de 300€

10- DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE REMY BELLEAU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a été saisie par le lycée Rémy BELLEAU d'une demande de subvention exceptionnelle.

Du 10 au 14 avril prochain, six élèves de première L se rendront au Québec pour représenter leurs camarades afin d'élire le lauréat 2018 du Prix littéraire des collégiens du Québec à l'occasion du Salon International de Livre du Québec.

Le lycée Rémy Belleau est le seul établissement français, pour l'année 2017/2018, à participer à ce prix pour lequel cinq romans contemporains sont en lice.

Manon FONTAINE, élève domiciliée à Senonches, fait partie des élèves retenus pour le déplacement au Québec.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le montant de la subvention à 50€

11 – MISE EN CONFORMITE DE L'AUTO- SURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION ET EQUIPEMENTS METEOROLOGIQUES : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AESN

- Vu l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et plus particulièrement l'article 27,
- Vu l'avis de l'agence de l'eau Seine Normandie sur les solutions possibles pour la mise en place de l'auto-surveillance en date du 26 mars 2018,
- Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires en date du 8 janvier 2018 faisant état d'une non-conformité à la réglementation européenne au titre des eaux résiduaires urbaines en raison de l'absence d'une auto-surveillance sur les points A1 et A2 du système d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que le décret de juillet 2015 susvisé prévoit :

- L'obligation de mise en place de l'auto-surveillance sur le système d'assainissement et en particulier sur les points A1 (surverse des déversoirs d'orage recueillant une pollution de plus de 120 kg DBO5/jour) et le point A2 (trop plein du poste entrée de station d'épuration) qui ne sont actuellement pas équipés,
- L'obligation que les dispositifs de mesures soient validés par l'agence de l'eau.

Une consultation a été lancée pour équiper ces deux points avec comme travaux connexes nécessaires pour la bonne marche du système :

- La mise en place d'une télégestion pour récupérer les informations d'auto-surveillance,
- La mise en place de variateurs qui permettront de limiter le débit entrant sur la station et donc assurer une meilleure qualité de rejet,
- Le remplacement du débitmètre entrée de station qui participe aussi à l'auto-surveillance réglementaire.

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** la proposition de retenir l'entreprise Jousse variante 3 pour un montant de 46 485.00 € HT dont 3 630.00 € HT au titre du renouvellement du débitmètre entrée station,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération y compris le marché à intervenir avec l'entreprise Jousse,
- **Sollicite** le concours financier de l'agence de l'eau Seine Normandie,
- **Sollicite** une autorisation de commencer les travaux au plus vite

<p style="text-align: center;">12 – REACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN ENSEMBLE D'ESPACES PUBLICS EN CENTRE BOURG DE SENONCHES</p>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement du dossier relatif à l'aménagement du Centre- Bourg.

- Une campagne de visites des riverains concernés par le projet, et plus particulièrement des caves, a débuté afin de régler la question des eaux pluviales parasites avant tout commencement de travaux.
- Une réunion avec Monsieur Claude TEROUINARD, Président du Conseil Départemental, a été organisée afin de lui présenter le dossier et de solliciter une aide financière du Département.
- Une autre réunion aura lieu avec Monsieur SOURISSEAU, Vice- Président du Conseil Départemental et Madame MINARD, Conseillère Départementale du Canton.
- Le 27 février dernier, une réunion a été organisée avec Monsieur le Sous- Préfet de Nogent, les services de la Préfecture et le PETR afin de solliciter des subventions complémentaires pour la tranche 2019.

Le coût global du projet s'élève à 3 650 000.00 €HT et sera divisé en plusieurs tranches :

- Tranche ferme – exercice 2018 : 1 340 000.00 €HT.

Financée à 80% par :

- l'Etat (au titre de la DETR, de la DSIL et du Contrat de Ruralité),
- la Région Centre (au titre du CRST),
- le Conseil Départemental (au titre de l'enveloppe cantonale) ainsi que le contrat de plan Région/Département.

- Tranche conditionnelle – exercice 2019 : 1 500 000.00 €HT.
Financée également à 80% et à l'identique que le plan visé ci-dessus.

La commune de Senonches souhaite engager une démarche d'ensemble pour requalifier les espaces publics du centre- bourg avec pour objectifs de :

- Renforcer le statut piéton en centre- bourg ;
- Permettre à tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite, de profiter des services, commerces et activités ;
- Favoriser le commerce tant sédentaire que de plein vent ;
- Mieux organiser le stationnement et en réduire la prégnance sur l'espace public ;
- Mettre en valeur l'église, le bâti ;
- Renforcer la place de la végétation ;
- Clarifier la circulation de tous les usagers.

Afin de réaliser ce projet, les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à solliciter les aides mobilisables auprès de :

- L'Etat
- La Région
- Le Département

13 –QUESTIONS DIVERSES

- Journée Citoyenne : Samedi 07 avril à 12h en Mairie
- Animation Médiathèque Paul FUKS: Samedi 07 avril à 15h
- Vernissage de l'exposition SAFARI AU JARDIN au Château de Senonches Samedi 07 avril à 10h30

Séance levée à 21h00.

